



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Absence de produits locaux dans la restauration collective à la Réunion

Question écrite n° 4363

Texte de la question

M. Adrien Quatennens interroge M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur la quasi absence des produits locaux dans la restauration collective. Le marché de la restauration collective à La Réunion s'élève à plusieurs millions d'euros, pour plus de 27 millions de repas dans les écoles maternelles et élémentaires, collèges et lycées, le CROUS, les établissements publics de santé et les centres pénitenciers. Selon une synthèse d'étude de l'observatoire de la restauration collective mise en place par le haut conseil de la commande publique de 2013, 70 % de la viande consommée est importée, dont 68 % de volaille et 64 % de porc. Au niveau des fruits seulement 30 % sont consommés frais ; ainsi, les compotes, fruits au sirop et confitures sont à 90 % importés. Les conserves dont l'ananas qui est produit en abondance à la Réunion représentent 48 % du volume ; la pomme de terre et les carottes sont à plus de 90 % importées; les choux, choux-fleurs, brocolis le sont pour deux tiers. Fait incroyable pour une île, presque la totalité des produits de la mer vient de l'extérieur et en surgelés ! Pourtant on ne cesse d'encourager l'approvisionnement de la restauration collective en produits locaux, notamment en privilégiant la fraîcheur des consommables, gages d'une meilleure traçabilité et d'une meilleure qualité nutritionnelle et gustative, tout en réduisant la pollution atmosphérique pour le transport, la réduction des emballages et des déchets dû au conditionnement, enfin au mode de conservation consommatrice d'énergie. La restauration collective pourrait se révéler créatrice d'emplois pérennes aussi bien dans le secteur de la pêche, l'agriculture, de la transformation, de la préparation et du conditionnement des produits frais, dans une île ayant un taux de chômage des plus élevés de France. Il lui demande si le Gouvernement est prêt à créer les conditions pour favoriser la production locale.

Texte de la réponse

Le développement de la production locale constitue bien un enjeu majeur pour le Gouvernement et le ministère de l'agriculture et de l'alimentation en particulier. En témoignent, dans un contexte budgétaire toujours plus contraint, le maintien du complément national (crédits du conseil interministériel de l'outre-mer) du programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité à hauteur de 40 millions d'euros ainsi que le soutien de 38 millions d'euros à la filière canne-sucre dans le projet de loi de finances 2018. La dynamique créée par les états généraux de l'alimentation (EGA) doit, par ailleurs, être utilisée comme un levier de mobilisation collective autour des attentes des consommateurs et des citoyens. Le développement local passera par la recherche de nouveaux débouchés tels que la restauration collective. Comme d'autres vecteurs, la restauration collective est susceptible de mettre en valeur les savoir-faire locaux et de favoriser la croissance locale tout en préservant les ressources naturelles. C'est en ce sens qu'un plan pour la restauration collective a été annoncé le 21 décembre 2017 et viendra concrétiser les réflexions menées au sein des ateliers des EGA. Il aura pour objectif de renforcer la place de l'alimentation dans les politiques locales en favorisant par exemple l'approvisionnement par les filières de qualité, ou bien encore en simplifiant les règles de distribution. La politique de développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire dans les outre-mer, forte d'outils réglementaires et financiers confortés, continuera à être portée par le Gouvernement avec une ambition réaffirmée, afin de créer les conditions les plus favorables au développement de la production locale dans

chacun des territoires ultramarins.

Données clés

Auteur : [M. Adrien Quatennens](#)

Circonscription : Nord (1^{re} circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4363

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : [Agriculture et alimentation](#)

Ministère attributaire : [Agriculture et alimentation](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 janvier 2018](#), page 20

Réponse publiée au JO le : [6 février 2018](#), page 947